



Guide GPS

La gestion
de mes salariés
bénéficiaires d'HCR Santé

Comment déclarer à GPS les embauches de personnel ?

3 possibilités sont offertes en fonction du nombre de salariés à affilier et de vos moyens techniques :

1° Classique : l'affiliation par bulletin papier

Téléchargez la **nouvelle version simplifiée** sur le site www.hcrsante.fr (Rubrique Entreprises

⇒ Les modalités pratiques ⇒ L'affiliation du salarié)



2° Instantanée et en ligne : l'affiliation par le web gpam.fr

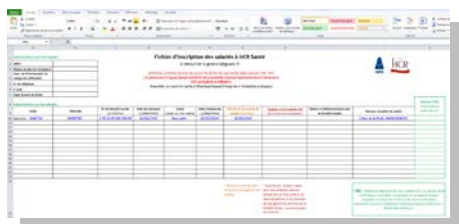
Téléchargez le guide d'affiliation en ligne sur le site www.hcrsante.fr

(Rubrique Entreprises ⇒ Les modalités pratiques ⇒ L'affiliation du salarié)

3° Dédicée aux salariés saisonniers : l'affiliation par e-mail

Pour simplifier vos démarches en début de saison, **vous pouvez déclarer vos nouveaux salariés par e-mail sans avoir à compléter un bulletin d'affiliation.**

Un rib sera demandé en retour pour les salariés qui n'ont jamais été affiliés à HCR Santé.



Téléchargez la procédure correspondante & la trame de Fichier Excel sur le site www.hcrsante.fr (Rubrique Entreprises ⇒ Les modalités pratiques ⇒ L'affiliation du salarié)

Comment déclarer à GPS les sorties de personnel ?

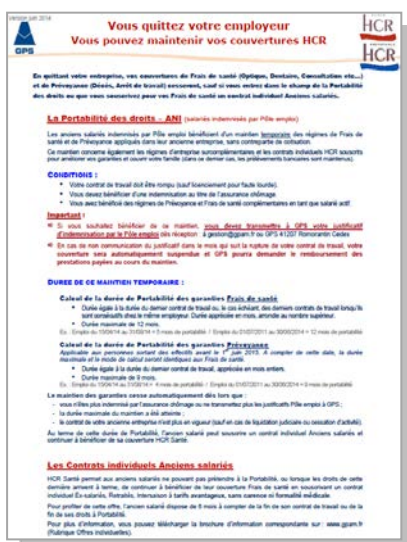
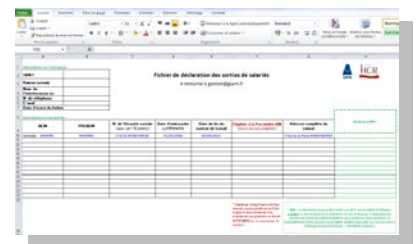
Il est impératif que l'entreprise déclare toutes les sorties de ses effectifs à GPS pour qu'il puisse :

- proposer une continuité de couverture par l'intermédiaire de la Portabilité (maintien temporaire, sans contrepartie de cotisation, pour les anciens salariés indemnisés par l'assurance chômage),
- si non éligible, proposer un contrat individuel anciens salariés sans carence et à tarif préférentiel,
- à défaut, mettre fin aux remboursements.



Nouveauté : En application de la nouvelle réglementation et afin de simplifier les tâches administratives des entreprises, **une simple déclaration de sortie par e-mail suffit pour mettre en place la Portabilité ou clôturer les droits des salariés** (plus de formulaire, plus de fiche de déclaration etc...).

Pour plus d'information, **téléchargez la procédure et le fichier Excel** sur le site www.hcrsante.fr (Rubrique Entreprises ⇒ Les modalités pratiques ⇒ La déclaration de sortie du salarié par l'entreprise)



Vous pouvez également télécharger et distribuer à vos collaborateurs sur le départ une Fiche pratique afin qu'ils disposent d'une information complète sur :

- ⇒ la Portabilité des régimes HCR Santé et HCR Prévoyance,
- ⇒ les possibilités de contrats individuels anciens salariés.

Les services de votre Espace Entreprise sur gpam.fr

Connectez-vous à votre Espace Entreprise et facilitez vos démarches.

- Radier ou modifier la couverture d'un salarié
- Consulter ou éditer la liste de vos salariés
- Télécharger une demande de carte de Tiers payant
- Suivre l'évolution de la connexion NOEMIE de vos salariés (télétransmission avec la Sécurité sociale)



Les informations pratiques sur hcrsante.fr

Consultez les informations pratiques pour vous aider dans la gestion de votre contrat HCR Santé :



- Le régime Obligatoire et les contrats complémentaires
- Les procédures de gestion de votre contrat et de vos salariés
- Les services d'Action sociale et de Prévention

Les conseillers GPS à votre disposition :

E-mail : gestion@gpam.fr

Site internet : www.gpam.fr

Fax : 02 54 95 90 96

Téléphone : 02 54 88 38 12

Accueil du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30
à 17h30 (17h00 le vendredi)

